

(1)

( N° 126. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 27 MARS 1865.

---

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

---

**RAPPORT ANNUEL.**

---

**MESSIEURS,**

Pour satisfaire à l'obligation imposée au Ministre des Finances par l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, organique de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, j'ai l'honneur de vous présenter, dans la forme habituelle, le rapport sur les opérations des deux Caisses pendant l'année 1862 et sur leur situation au 1<sup>er</sup> janvier 1863.

Constatons d'abord qu'aucun changement n'est survenu dans le personnel de la Commission de surveillance : MM. Loos, Fallon et T'Kint-Vander Kun, dont le mandat expirait le 31 décembre 1862, ayant été renommés pour le terme de six ans, le premier le 17 décembre par la Chambre des Représentants, et les deux autres par arrêté royal du 15 du même mois. (*Moniteur* du 18, n° 352.)

**CAISSE D'AMORTISSEMENT.**

---

*Dotations.*

La Caisse a eu, en temps utile, la libre disposition des fonds que lui avait attribués, pour l'exercice 1862, la loi du Budget de la Dette publique, en conformité des contrats d'emprunt. Ces fonds, qui s'élèvent à fr. 7,011,869 06 c, présentent, sur les ressources de l'année 1861, un excédant de fr. 288,228 50 c, qui provient de l'accroissement des intérêts des titres amortis.

Le tableau ci-après, en désignant les emprunts, établit l'importance des fonds qui doivent concourir à les éteindre.

EMPRUNTS ET DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL NOMINAL.	DOTATIONS annuelles.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Emprunt à 4 p. $\frac{1}{2}$ , mis en souscription en 1836.	30,000,000 »	300,000 »	605,520 »	905,520 »
Emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ , contracté en 1858, et dette de 7,024,000 francs, inscrite au grand-livre en 1847, ci . . . . .	58,474,800 »	584,748 »	806,959 »	1,481,687 »
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ , dérivant de la conversion faite en 1844, des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 100,800,000 francs, et de fr. 1,481,481 48 c, ci . . . . .	95,442,852 »	954,428 52	1,180,409 24	2,134,897 56
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ , contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ , mis à la charge de la Belgique par le n° 7 de l'art. 63 du traité du 2 novembre 1842, ci.	84,650,000 »	423,280 »	505,280 »	926,560 »
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ , résultant de la conversion des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1 <sup>er</sup> décembre 1852, et augmentée de fr. 20,983,800 27 c, capital mis à la disposition du trésor par la loi du 14 juin 1855.	157,615,500 »	788,076 50	386,341 »	1,174,617 50
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ , provenant de la conversion faite en 1857 de l'emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1852, et emprunt de 1860 réunis . . . . .	69,382,000 »	346,910 »	45,677 »	390,587 »
TOTAL . . . . . fr.	495,570,932 »	TOTAL . . . . . fr.		7,011,869 06
En ajoutant le solde des fonds qui étaient restés disponibles au 1 <sup>er</sup> janvier 1862, soit . . . . .				1,558,505 05
on trouve que les moyens dont disposait la Caisse pour les opérations d'amortissement, s'élevaient à fr.				8,570,454 11

### Emploi des fonds.

Une somme de fr. 7,028,847 68 c<sup>s</sup> a servi, pendant l'année 1862, à amortir la dette. L'emploi en a été fait, partie en Belgique, partie à Paris, conformément aux stipulations des contrats, ci . . . . . fr. 7,028,847 68

Le restant disponible, au 31 décembre, applicable au rachat d'obligations 4  $\frac{1}{2}$  p.  $\frac{1}{2}$ , jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1863, est de . . . . . 1,521,586 45

Les divers emprunts ont participé aux opérations d'amortissement dans la proportion indiquée ci-après :

EMPRUNTS ET DETTES.	SOMMES EMPLOYÉES AUX RACHATS.			CAPITAL NOMINAL des titres rachetés.
	En Belgique.	A Paris.	Total.	
4 p. $\frac{1}{2}$ de 1836 . . . . .	904,117 25	»	904,117 25	909,000 »
5 p. $\frac{1}{2}$ de 1858 . . . . .	846,761 52	741,075 »	1,587,856 52	1,900,000 »
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (conversion de 1844) . . . . .	2,138,928 59	»	2,138,928 59	2,131,000 »
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (emprunt de 1844) . . . . .	881,565 85	»	881,565 85	875,000 »
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (conversion de 1855) . . . . .	1,159,507 59	»	1,159,507 59	1,156,200 »
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis) . . . . .	377,092 10	»	377,092 10	576,100 »
TOTAUX . . . . . fr.	6,287,772 68	741,075 »	7,028,847 68	7,325,500 »

Les situations semestrielles insérées au *Moniteur* renseignent, jour par jour, l'importance des opérations, le taux et la jouissance des intérêts des titres rachetés. Il suffira de consulter ces publications pour se convaincre que l'amortissement s'est fait régulièrement et de manière à atténuer, autant que possible, les fluctuations dans les cours.

Indiquons sommairement le capital nominal de la dette, qui, depuis l'origine des emprunts existant, a été amorti :

4 p. % de 1836 . . . . .	fr.	15,771,000	»
3 p. % de 1838 . . . . .		51,237,466	67
4 1/2 p. % (conversion de 1844) . . . . .	fr.	27,167,149	78
4 1/2 p. % (emprunt de 1844) . . . . .		11,511,500	»
4 1/2 p. % (conversion de 1853) . . . . .		9,126,800	»
4 1/2 p. % (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis) . . . . .		1,128,100	»
<b>TOTAL DES TITRES AMORTIS.</b>		fr.	<b>95,942,016 45</b>

Il y avait à racheter, au 31 décembre 1862, des obligations au porteur et des inscriptions nominatives représentant ensemble un capital de fr. 399,628,915 55 c, savoir :

Fr.	14,229,000	»	en 4 p. %.
	27,237,333	55	en 3 p. %.
	358,162,582	22	(fr. 68,275,682 22 en 4 1/2 p. % (conversion de 1844). 73,144,500 » en 4 1/2 p. % (emprunt de 1844). 148,488,500 » en 4 1/2 p. % (conversion de 1853). 68,253,900 » en 4 1/2 p. % (conversion de 1857 et emprunt de 1860 réunis).
<hr/>			
<b>TOTAL.</b>	<b>fr. 399,628,915 55</b>		

#### *Cours des fonds et frais des rachats.*

Les fonds belges se sont maintenus, pendant l'année dernière, à des taux très-satisfaisants.

Le cours du 3 p. % tend constamment à s'élever, celui du 4 p. % n'est pas éloigné du pair. Ces valeurs, classées en mains fermes, se ressentent de la puissance de leurs fonds d'amortissement.

Le 4 1/2 p. % est souvent au pair ou s'en écarte fort peu.

Le cours du 2 1/2 p. %, qui, au commencement de 1862, était à 57 1/4 s'est élevé à 62 et ne s'est plus guère écarté de ce taux.

Le peu de variation dans les cours élevés des titres de la dette belge, prouve que les détenteurs sont des rentiers qui ont une grande confiance dans le crédit du pays.

Le tableau ci-après signale les écarts dans les prix des acquisitions faites en 1861 et en 1862.

EMPRUNTS ET DETTES.	COURS des opérations en 1862.		DIFFÉRENCES.	COURS des opérations en 1861.		DIFFÉRENCES.
	Le plus bas.	Le plus élevé.		Le plus bas.	Le plus élevé.	
	3 p. %.	81		83 75	2 75	
4 p. %.	97	99 25	2 25	95 1/2	99	3 1/2
4 1/2 p. %.	97 50	100	2 50	97 5/8	100	2 5/8

Les frais supportés par le trésor, du chef des opérations d'amortissement dont il a été rendu compte, s'élèvent à la somme de fr. 24,901 24 c<sup>s</sup>, savoir :

Fr. 18,425 68 pour la commission allouée à MM. de Rothschild frères, par le contrat du 21 juin 1838, relatif à l'emprunt 3 p. %.

6,475 56 pour frais de courtage résultant des rachats effectués en Belgique.

ENSEMBLE fr. 24,901 24

### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

#### *Cautionnements des comptables publics et des contribuables.*

An 1 <sup>er</sup> janvier 1862, le solde des cautionnements en numéraire était de . . . . .	fr.	13,067,570 37
Les versements effectués pendant l'année 1862 s'élèvent à . . . . .		1,162,100 76
	ENSEMBLE. . . . . fr.	14,229,671 13
Les ordonnances de remboursement, émises en 1862, montant à . . . . .		921,316 27
Le solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1863 était de . . . . .	fr.	<u>13,308,354 86</u>

Somme qui se compose :

1° De cautionnements inscrits . . . . .	fr.	12,928,524 86
2° De cautionnements non inscrits. . . . .		380,030

Ce service continue à s'accroître. Il y a une augmentation de fr. 300,984 49 c<sup>s</sup> sur le montant des cautionnements qui existaient au 1<sup>er</sup> janvier 1862; et le nombre

des inscriptions, qui n'était que de 2474, lors du transfert, en 1849, de ce service à la caisse des dépôts, atteint actuellement le chiffre de 4512.

Les redevables de droits de douanes et d'accises continuent à faire usage de la faculté qui leur a été accordée par la décision du 4 février 1859, de fournir les garanties en obligations au porteur de la dette publique.

Les cautionnements en fonds publics, déposés de ce chef chez les agents du caissier de l'État, représentaient, au 31 décembre 1861, un capital nominal de . . . . . fr.	282,400	»
Le capital des fonds déposés en 1862 s'élève à. . . . .	226,000	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . . fr.	508,400	»
Celui des restitutions effectuées étant de . . . . .	64,000	»
	<hr/>	
Il restait en dépôt au 31 décembre dernier . . . . . fr.	444,400	»
	<hr/>	

#### *Consignations.*

Les consignations judiciaires et légales, faites dans les conditions déterminées par la loi du 28 nivôse an XIII, s'élevaient, à la date du 1 <sup>er</sup> janvier 1862, à . . . . . fr.	6,655,621	32
Il a été confié à la caisse, pendant l'année 1862. . . . .	3,352,824	04
	<hr/>	
TOTAL. . . . . fr.	10,008,445	36
Les restitutions faites en 1862 étant de . . . . .	3,487,229	61
	<hr/>	
Il restait en dépôt, au 1 <sup>er</sup> janvier 1863. . . . . fr.	6,521,215	75
	<hr/>	

Le rapport sur les opérations de l'année 1861 a rendu compte de l'accroissement considérable des consignations depuis 1850 : la recette en 1850 était de fr. 798,764 87 c<sup>t</sup>, et la dépense de fr. 783,974 43 c<sup>t</sup>; en 1862, les consignations se sont élevées à fr. 3,352,824 04 c<sup>t</sup>, et les remboursements à pareille somme environ. Quant au nombre des consignations, il a été de 720, et celui des remboursements, y compris les paiements d'intérêts, de 1180.

On voit que cette branche de service conserve son importance. Les facilités accordées par l'administration pour les remboursements qui, par leur nature ou à cause des circonstances, ne nécessitent pas absolument un acte de décharge authentique, n'ont pas peu contribué à amener ce résultat.

#### *Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.*

Les cautionnements des agents de change et des courtiers de commerce sont fournis en numéraire; ceux des entrepreneurs peuvent l'être soit en espèces, soit en fonds publics nationaux.

## CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Solde au 31 décembre 1861, d'après le rapport de l'année précédente, ci . . . . . fr.	1,275,125 80
Versements renseignés en 1862. . . . .	1,098,145 »
<hr/>	
TOTAL. . . . . fr.	2,371,268 80
Remboursements effectués en 1861 . . . fr.	2,478 22
— — en 1862 . . . . .	1,034,722 47
<hr/>	
En dépôt au 1 <sup>er</sup> janvier 1863. . . . . fr.	1,354,068 11
<hr/>	

## CAUTIONNEMENTS EN FONDS PUBLICS.

Capital nominal des titres en dépôt, au 1 <sup>er</sup> janvier 1862, renseigné au rapport précédent. . . . . fr.	5,282,400 »
Dépôts inscrits en 1862 . . . . .	6,061,050 »
<hr/>	
TOTAL. . . . . fr.	11,343,450 »
Restitutions faites en 1862 . . . . .	4,829,750 »
<hr/>	
En dépôt au 1 <sup>er</sup> janvier 1863 (capital nominal). . . . . fr.	6,513,700 »
<hr/>	

Le service de ces cautionnements a subi des modifications par arrêté royal du 22 décembre 1862, inséré au *Moniteur* du 24.

Le dépôt effectué à ce titre donne lieu à la délivrance d'une reconnaissance à talon, ainsi que cela se pratique à l'égard des versements faits chez les agents du caissier pour le compte du trésor.

Ce mode de procéder a l'avantage de fortifier le contrôle, en appelant le concours de l'agent du trésor par l'obligation du *visa* de la reconnaissance. Il permet, en outre, de faire la restitution des cautionnements en fonds publics, sans l'intervention du Département des Finances, sur l'ordre direct du Département ministériel ou de l'administration publique que l'entreprise ou l'adjudication concerne.

Ces mesures ont reçu leur exécution à partir du 1<sup>er</sup> janvier dernier.

En simplifiant les formalités, on diminue les travaux et l'on met l'administration à même de donner aux intéressés plus de facilités.

Indépendamment du numéraire et des fonds nationaux admis jusqu'à ce jour, les cautionnements des entrepreneurs pourront être fournis (en vertu de l'article 6 de l'arrêté précité et par extension de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 23 juin 1851) en obligations à 4 1/2 p. 0/10 de la Société du crédit communal.

*Placements ou achats, et réalisations.*

Ainsi que le constate le rapport précédent, la Caisse des dépôts a acheté, dans les premiers jours de l'année 1862, au moyen de fonds restés disponibles sur crédits

ouverts en 1861, des obligations de la dette belge à 4 1/2 p. 0/0, au capital nominal de 521,000 francs.

Plus tard, elle a encore fait l'acquisition d'obligations représentant un capital de 445,000 francs.

Mais le retrait de consignations importantes ayant eu lieu, elle a dû ensuite réaliser quelques valeurs du portefeuille, afin de rétablir l'équilibre du compte du trésor et de faire face aux besoins du service courant.

Pour atteindre ce double but, il a été vendu :

1° A la Bourse de Paris, par l'intermédiaire de MM. de Rothschild frères, rachetant pour le compte de la Caisse d'amortissement, un capital nominal de 885,000 francs de titres 3 p. 0/0, qui a produit 741,075 francs, savoir :

435,000 francs au cours de 84 1/2 . . . . .	fr.	367,575	»
450,000 — — — — — 85 . . . . .		375,500	»

2° A la Bourse de Bruxelles, un capital nominal de 650,000 francs de titres 4 1/2 p. 0/0, ayant produit la somme de fr. 649,399 95 c<sup>s</sup>.

Ces opérations se sont faites de l'avis conforme de la commission, et à des conditions très-avantageuses.

*Dépenses à charge du Budget de la Dette publique.*

Intérêts, à 4 p. 0/0 l'an, des cautionnements des comptables, et de ceux des contribuables, pour sûreté de droits de douanes et d'accises. . . . .	fr.	526,143	72
Intérêts, à 3 p. 0/0, du chef des cautionnements d'adjudicataires.		38,414	»
Intérêts, également à 3 p. 0/0, des consignations de toute nature.		137,836	74
<b>TOTAL DE LA DÉPENSE.</b>		<b>fr.</b>	<b>702,394 46</b>

*Recettes au profit du Budget des Voies et Moyens et du fonds spécial.*

Versement au trésor du produit des fonds publics acquis au moyen des capitaux des cautionnements et des consignations. . fr. 918,627 75

*Fonds spécial.* — Augmentation de revenu provenant de la réalisation de fonds à 3 et à 4 p. 0/0, et du emploi en obligations à 4 1/2 p. 0/0. . . . . 12,273 66

<b>TOTAL.</b>	<b>fr.</b>	<b>930,901 41</b>
La dépense étant de . . . . .		702,394 46
L'excédant de la recette est de . . . . .	<b>fr.</b>	<b>228,506 95</b>

Cet excédant, qui dépasse celui de l'année 1861 de 92,000 francs, ne peut être considéré comme un bénéfice réel; il représente seulement la différence entre les intérêts payés par le trésor et les arrérages des fonds publics versés dans la caisse de l'État.

Tels sont, Messieurs, les faits administratifs qui se sont produits pendant l'année 1862. Pour plus de renseignements, il suffira de recourir aux tableaux ci-annexés et aux situations semestrielles publiées dans les *Moniteurs* du 15 août 1862 et 15 mars 1863. L'examen de ces documents permettra de se convaincre que les opérations relatives à l'amortissement de la dette et à la Caisse des dépôts et consignations se sont faites avec régularité.

Bruxelles, le 26 mars 1863. .

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.



## OBSERVATIONS

*de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement, sur le rapport annuel de M. le Ministre des Finances.*

---

Convoquée pour prendre communication du rapport à présenter par le Ministre des Finances aux Chambres législatives, sur les opérations de la Caisse d'amortissement, des dépôts et consignations, la Commission instituée en vertu de l'article 2 de la loi du 15 novembre 1847 constate, que ce rapport, rédigé pour satisfaire à l'article 16 de cette loi, résume d'une manière claire les opérations de la gestion de l'année 1862, et présente avec exactitude la situation des deux Caisses à la date du 31 décembre de la même année.

Les vérifications faites périodiquement par la Commission, en exécution de l'article 15 de la loi, ont prouvé chaque fois que les valeurs dont les deux Caisses étaient en possession se trouvaient en parfaite concordance avec les états de situation.

Les opérations relatives à l'amortissement ont été exécutées conformément aux contrats d'emprunts, et les obligations amorties ont été annulées en présence d'un membre de la Commission; ainsi que le veut la loi.

La formalité prescrite par l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848 a été remplie le 31 décembre dernier : la Commission a arrêté ce jour là, à la Trésorerie, le Journal et le Grand-Livre de l'exercice 1861, ainsi que le Journal de l'exercice 1862.

Les diverses transformations qu'a subies le portefeuille de la Caisse des dépôts se sont faites régulièrement, et ont eu lieu conformément aux avis de la Commission.

Consultée par M. le Ministre des Finances sur l'utilité qu'il y aurait de confier le dépôt des valeurs appartenant aux deux Caisses à la Banque Nationale, en sa qualité de caissier de l'État, la Commission a émis l'avis « que du moment que les » principes sont sauvegardés, c'est-à-dire que la surveillance instituée par la loi et » le contrôle de la Cour des Comptes s'exercent, comme par le passé, sans diffi- » culté ni restriction, la Commission n'a pas d'objection à faire au dépôt à la » Banque Nationale des valeurs appartenant à la Caisse d'amortissement et à » celle des dépôts et consignations, la mesure projetée lui paraissant offrir, au » point de vue de la conservation de ces valeurs, toutes les garanties désirables. »

Les modifications apportées, par arrêté royal du 22 décembre 1862, au service des cautionnements d'adjudicataires, entrepreneurs et concessionnaires, permettront d'expédier les affaires avec plus de promptitude, tout en assurant un contrôle plus efficace de cette partie du service au moyen de l'introduction de la reconnaissance à talon.

Bornant à ses remarques, la Commission, persuadée que la loi du 15 novembre 1847 a eu des résultats avantageux pour le pays, exprime sa satisfaction de la manière dont ses dispositions ont été exécutées.

Bruxelles, le 26 mars 1865.

*La Commission :*

**TH. FALLON, président.**

**J.-FRANÇ. LOOS.**

**FERD. SPITAEELS.**

**J.-D. TKINT-VANDERKUN.**

**JACQ. VERREYT.**



**ANNEXES.**

---

**ANNEXE N° 1.**

---

**SITUATION GÉNÉRALE  
DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,**

**PRÉSENTANT**

**LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1862.**

---

## FONDS D'AMORTISSEMENT, EMPLOI DE CES FONDS

ET ENCAISSE DISPONIBLE.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						Total.
	4 p. % 1850.	5 p. % 1858.	4 1/2 p. % (conversion) 1844.	4 1/2 p. % (emprunt) 1844.	4 1/2 p. % 1855.	1 1/2 p. % (conv. et emprunt de 1857, et emp. de 1860 réunis).	

## FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles résultant des engagements contractés par l'État	300,000 "	584,748 "	054,428 32	435,280 "	788,070 50	340,010 "	3,597,442 82
Intérêts produits pendant l'année 1862, par les capitaux amortis	605,520 "	806,950 "	1,180,400 24	505,260 "	586,541 "	45,077 "	3,614,426 24
	905,520 "	1,481,687 "	2,134,807 56	926,560 "	1,174,617 50	590,587 "	7,011,869 06
Dotations et intérêts des années antérieures	13,618,080 "	21,274,794 35	24,716,177 01	10,454,525 25	8,111,060 75	873,245 "	79,027,801 32
	14,521,600 "	22,750,481 35	26,851,074 57	11,361,085 25	9,285,687 25	1,265,832 "	86,050,760 38

## EMPLOI ET ENCAISSE.

Coût des rachats effectués pour le compte de la Caisse, pendant l'année 1862	904,117 25	1,587,856 52	2,158,928 59	881,565 85	1,150,507 50	577,092 10	7,028,847 68
Coût des rachats effectués antérieurement	15,618,267 62	21,169,125 57	24,030,907 24	10,112,167 74	7,799,519 13	750,448 07	77,480,526 27
	14,522,384 85	22,750,001 89	26,178,925 85	10,995,555 59	8,958,826 72	1,127,541 07	84,518,175 95
Encaisse.	Soldes actifs	"	672,148 74	567,551 64	546,860 55	156,290 95	1,521,586 45
	Soldes passifs	784 85	480 58	"	"	"	
	14,521,600 "	22,750,481 35	26,851,074 57	11,361,085 25	9,285,687 25	1,265,832 "	86,050,760 38

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,  
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						Total.
	4 p. % 1850.	5 p. % 1858.	4 1/2 p. % (conversion) 1844.	4 1/2 p. % (emprunt) 1844.	4 1/2 p. % 1855.	4 1/2 p. % (conv. et emprunt de 1857, et emp. de 1860 réunis).	
Titres rachetés pendant l'année 1862.	909,000	1,000,000	2,151,000	873,000	1,156,200	576,100	7,525,500
Titres rachetés antérieurement . . .	14,862,000	20,557,466 67	25,056,149 78	10,658,500	7,990,600	752,000	88,616,716 45
	15,771,000	51,257,466 67	27,167,149 78	11,511,500	9,126,800	1,128,100	95,942,016 45
Titres brûlés . . . . .	15,514,000	50,555,466 67	25,704,149 78	10,956,500	8,298,800	875,100	91,480,016 45
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement</i> . . . . .	457,000	904,000	1,465,000	555,000	828,000	255,000	4,462,000
	15,771,000	51,257,466 67	27,167,149 78 (a)	11,511,500 (b)	9,126,800 (a)	1,128,100 (a)	95,942,016 45 (c)

**ÉTAT COMPARATIF**

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1862.*

**CAPITAL NOMINAL.**

1° Des titres émis . . . . .	50,000,000	58,474,800	95,442,852	84,656,000	157,615,500	69,582,000	405,570,952
2° Des titres amortis . . . . .	15,771,000	51,257,466 67	27,167,149 78	11,511,500	9,126,800	1,128,100	95,942,016 45
3° Des titres à amortir. . . . .	14,220,000	27,257,555 55	68,275,682 22	75,144,500	148,488,500	68,253,000	300,628,915 55

(a) Le capital nominal des titres rachetés avant la conversion en 4 1/2 p. %, des emprunts 5 p. % de 1851, 1852, 1840, 1842, 1848 et 1852, y compris celui qui a été racheté avec la réserve de fr. 5,985,776 27 c<sup>s</sup> (art. 5 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1852) s'élevait à . . . . . fr. 51,622,415 96

(b) La réduction de la dette flottante, au moyen du fonds d'amortissement de cet emprunt (loi du 22 mars 1844, art. 2, § 5), a été de . . . . . 493,826 67

(c) Ce qui, avec la somme ci-dessus de . . . . . fr. 95,942,016 45

porte le capital amorti à la somme totale de . . . . . fr. 151,057,987 08

## ANNEXE N° 2.

## SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

**RECETTES.**

## SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1861.

Cautionnements 4 p. °/o restant à inscrire . . . . . fr.	586,764	»	
— 4 p. °/o inscrits . . . . .	12,680,806	57	
Ordonnances de remboursement émises et non payées . . . . .	5,450	»	
			15,071,000 57
Cautionnements 5 p. °/o restant à inscrire . . . . .	28,500	»	
— 5 p. °/o inscrits . . . . .	1,242,145	58	
			1,270,645 58
— en fonds publics. Adjudicataires. . . . .	5,282,400	»	
— — Contribuables. . . . .	282,400	»	
			5,564,800 »
Consignations non remboursées. . . . .	6,655,621	52	
Mandats émis à titre d'intérêts de cautionnements 5 p. °/o restant à payer . . . . .	1,551	19	
Sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautionnements et de consignations. . . . .	21,540,200	25	
Sommes appliquées à la formation d'un fonds spécial . . . . .	108,450	88	
Frais de courtage restant à payer . . . . .		179	02
			48,012,208 61

## OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1862.

Cautionnements de comptables et de contribuables.	{	Versements en numéraire . . . . .	1,162,100	76
		Dépôts de fonds publics . . . . .	226,000	»
Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.	{	Versements en numéraire . . . . .	1,098,145	»
		Dépôts de fonds publics . . . . .	6,061,050	»

A REPORTER. . . . . fr. 56,559,504 57

## CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1862.

**DÉPENSES.**

## OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1862.

	Payements par les agents du trésor :		
Cautionnements de comptables et de contribuables.	1° De mandats de rembourse- ment émis par la Caisse des dépôts . . . . .	{ en 1861. fr. 3,450 » en 1862. . 859,780 71 }	871,799 71
	2° De mandats émis par le trésor public pour remboursement de quittances de versement. . . . .	8,589 »	
	Restitutions de fonds publics . . . . .		64,000 »
Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.	Payements de mandats de remboursement . . . . .		1,034,722 47
	Restitutions de fonds publics . . . . .		4,829,750 »
	A REPORTER. . . . . fr.		6,800,272 18

## RECETTES.

	REPORT. . . . .	fr. 56,559,504 37	
Consignations de toute nature, faites chez les conservateurs des hypothèques préposés de la Caisse des consignations. . . . .			5,532,824 04
Revenus . . . . .	Produit de l'emploi des fonds déposés en numéraire . . . . .		958,911 62
Crédits ouverts chez le caissier de l'État.	Transfert des soldes disponibles dans les caisses du trésor public. . . . .	8,010 21	20,285 87
	Transfert du versement fait au trésor public au profit du fonds spécial . . . . .	12,273 66	
Fonds nationaux. . . . .	Achat, pour compte du fonds ordinaire, d'un capital nominal de 521,000 francs, titres 4 1/2 p. % . . . . .	520,650 13	900,409 95
	Id. de 443,000 francs, titres 5 p. % . . . . .	567,514 64	
	Achat pour compte du fonds spécial d'un capital nominal de 12,400 francs, titres 4 1/2 p. %, ayant coûté. . . . .	12,245 18	
Intérêts liquidés sur les fonds déposés en numéraire.	Cautionnements de comptables et de contribuables, à 4 p. % . . . . .	526,145 72	702,594 46
	Id. des entrepreneurs, adjudicataires, etc., à 5 p. % . . . . .	58,414 "	
	Consignations de toute nature . . . . .	157,856 74	
	A REPORTER. . . . .	fr. 62,474,328 31	

**DÉPENSES.**

REPORT. . . . fr. 6,800,272 18

Consignations (Remboursements sur les) . . . . .		3,487,229 61
Application des revenus . . . . .	Remboursement à la Caisse des dépôts des intérêts bonifiés par elle sur ses achats de fonds publics . . . . .	8,010 21
	Versements pour le compte du fonds spécial. . . . .	12,275 66
	Versements au profit du Budget des Voies et Moyens . . . . .	918,627 75
		938,911 62
Dispositions sur le caissier de l'État.	Paiement des fonds publics achetés à titre d'emploi de l'excédant disponible. . . . .	527,620 25
	Paiement des fonds publics achetés à titre d'emploi des arrérages et des revenus du fonds spécial . . . . .	12,245 18
		539,865 43
Fonds nationaux . . . . .	Remploi d'intérêts payés sur achats faits en 1861. . . . .	4,158 75
	Réalisation d'un capital nominal de 885,000 francs, titres 3 p. %, pour . . . . .	744,075 »
	Idem de 650,000 francs, titres 4 1/2 p. % . . . . .	649,399 95
		1,391,635 70
Intérêts de consignations et de cautionnements en numéraire.	Ordonnances émises pour paiement d'intérêts de cautionnements 4 p. % . . . . .	526,143 72
	Mandats de paiement d'intérêts de cautionnements 3 p. % acquittés par les parties intéressées. . . . .	57,151 »
	Idem prescrits au profit du trésor public . . . . .	80 75
	Idem annulés - id. . . . .	27 45
	Ordonnances émises pour régulariser les paiements d'intérêts de consignations . . . . .	137,836 74
		701,239 66

A REPORTER. . . . fr. 43,859,152 20

---

**RECETTES.**

---

REPORT. . . . fr. 62,474,328 31

TOTAL. . . . fr. 62,474,328 31

---

**DÉPENSES.**

REPORT. . . . fr. 13,859,152 20

**SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1862.**

Cautiounnements 4 p. % restant à inscrire. . . . . fr.	580,030	»	
— 4 p. % inscrits. . . . .	12,928,324	86	
Ordonnances de remboursement émises et non payées. . . . .	52,946	56	
			13,361,301 42
Cautiounnements 3 p. % restant à inscrire . . . . .	52,300	»	
— 3 p. % inscrits. . . . .	1,281,768	11	
			1,354,068 11
— en fonds publics (adjudicataires, etc.) . . . . .	6,513,700	»	
— en fonds publics (contribuables) . . . . .	444,400	»	
			6,958,100 »
Consignations non remboursées. . . . .	6,821,215	75	
Mandats émis à titre d'intérêts de cautiounnements 3 p. %, restant à payer . . . . .	2,485	99	
Sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautiounnements et de consignations. . . . .	20,317,300	30	
Sommes appliquées à la formation du fonds spécial. . . . .	120,704	54	
			48,615,176 11
			TOTAL. . . . . fr. 62,474,328 51